



TABLEAU 1 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Situations d'annulation	Remboursement	Commentaires
Par l'OOAQ.	100 % du montant payé	Aucune action requise. Courriel informant de l'annulation et confirmant que le remboursement sera envoyé par l'Ordre aux participantes et participants.
Annulation par la participante ou le participant		
15 jours ou plus avant la tenue de l'activité.	85 % du montant payé	Aviser l'Ordre en écrivant un courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca . Après traitement de la demande, un courriel de confirmation de remboursement est acheminé.
Moins de 15 jours avant la tenue de l'activité.	Aucun remboursement	Aviser l'Ordre dès que possible en écrivant un courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca . L'inscription et tous les documents afférents à l'activité demeurent au nom de la personne inscrite. Aucun transfert sans frais pour un visionnement en différé.
En tout temps, en cas de force majeure avec preuve à l'appui (ex. : billet médical, avis de décès d'une ou un proche ou toute autre pièce justifiant un évènement majeur).	90 % du montant payé	Aviser dès que possible et au plus tard le jour de l'évènement, l'Ordre en écrivant à formationcontinue@ooaq.qc.ca . Présenter les preuves justificatives et après traitement de la demande, un courriel de confirmation de remboursement est acheminé.
Aucune annulation pour les activités asynchrones		
Activité asynchrone en ligne sur Socrate disponible pour visionnement pour 180 jours.	Aucun remboursement partiel ou total	La participante ou le participant est responsable de prévoir à l'intérieur de 180 jours la complétion de l'activité de développement professionnel ainsi que toutes ses activités associées. Une seule prolongation possible de 180 jours (30 \$ pour les membres et 40 \$ pour les non-membres).
Cours d'appoint en ligne sur Socrate disponible pour visionnement pour 90 jours.	Aucun remboursement partiel ou total	La candidate ou le candidat est responsable de prévoir à l'intérieur de 90 jours la complétion de tous les modules de cours et l'examen. Une seule prolongation possible de 90 jours (30 \$).